

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 96.058

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 20 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

10 Juin 1996

DATE D'AFFICHAGE

10 Juin 1996

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mme LECOMTE-RULLIER, MM. MALBOIS, MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. HUGENDBLER par M. CANDAU
M. GAVEN par M. BENOIT
Mlle ISENDICK par M. COASSIN
Mme MARTIN par M. LE GUEUT
M. QUENTIN par M. SIMONNET

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 33

Monsieur COASSIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Programme de grosses réparations - Collège Emile Zola - Participation communale

VOTE : UNANIMITE

Par lettre en date du 13 mai 1996, le Président du Conseil Général de Charente Maritime a informé la Ville de ROYAN des travaux d'investissement à réaliser au Collège Emile Zola pour l'année 1996.

A cet effet, un projet de convention n° 96/34, à conclure entre la Ville de ROYAN et le Conseil Général, a été transmis à la Ville.

Le taux de participation des communes pour l'année 1996 est fixé à 15 % du montant hors taxes des travaux.

Les travaux d'investissement à réaliser au Collège Emile Zola se décomposent comme suit :

- mise aux normes des gardes-corps,
- réfection de l'étanchéité et reprise des fers à béton du préau existant,
- pose d'un abri vélos,
- réfection des canalisations enterrées des sanitaires de la cour,
- numérotation à 10 chiffres.

Montant total des travaux : 220 000 Frs TTC
soit : 182 421 Frs HT

Participation intercommunale :
182 421 Frs x 15% = 27 363 Frs

Cette participation intercommunale sera calculée en tenant compte du nombre d'élèves et du potentiel fiscal pondéré, entre les diverses communes scolarisant des enfants dans le collège.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le courrier en date du 13 mai 1996 du Président du Conseil Général de Charente-Maritime,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le programme de travaux d'investissement à réaliser pour l'année 1996 au Collège Emile Zola de ROYAN proposé par le Président du Conseil Général de Charente Maritime d'un montant total de 220 000 Frs TTC,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention 96/34 à intervenir entre la Ville de ROYAN et le Conseil Général relative aux travaux

d'investissement à réaliser au Collège Emile Zola,

- d'imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville au Budget, chapitre 903.2 - article 2361.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 Juin 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS